

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 4 novembre 2021 en session ordinaire.**

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : ABRIAT Fabian a donné procuration à LABORDERIE Nathalie.

Absents : LAFFONT Eric

## A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération emprunt mise en séparatif du réseau de collecte ;
- Délibération demande de subvention au Département – Reprise de bordures et de caniveaux avant réfection des enrobés par le Département 82 ;
- Délibération demande de subvention à la Région – Reprise de bordures et de caniveaux avant réfection des enrobés par le Département 82.
- Délibération demande de subvention au Département : amélioration appartement au-dessus de l'école : VMC / isolation ;
- Etude devis SARL Christophe BILHERAN pour le remplacement du chauffage de la grande salle des fêtes ;
- Délibération renouvellement stock de raticide ;
- Délibération budget assainissement : durée d'amortissement des immobilisations ;
- Décision modificative budget de la commune: régularisation des imputations des subventions reçues ;
- Délibération adoption des statuts de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ;
- Divers : validation noms des rues.

**1. Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 02/09/2021.**

Approbation du compte rendu du 02/09/2021.

**2. Délibération emprunt mise en séparatif du réseau de collecte.**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer le projet de mise en séparatif du réseau de collecte un emprunt d'un montant de 120 000 € est nécessaire.

Il présente les offres de prêt de 2 organismes financiers différents et le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et avoir délibéré :

**DECIDE** d'opter pour la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt :	120 000 €
Durée du prêt :	15 ans
Taux fixe :	0,67 %
Echéance trimestrielle :	2 103,44 €
Montant annuel :	8 415,44 €
Frais de dossier :	150 €
Coût total du prêt :	6 381,60 €

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**3. Délibération demande de subvention au Département – Reprise de bordures et de caniveaux avant réfection des enrobés par le Département 82.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Conseil départemental pour la reprise de bordures et de caniveaux, travaux indispensables avant l'intervention du Département pour la réfection des enrobés sur la D3 suivant entretien avec M. Benoît POUGET (pôle développement et équilibre des territoires du Département 82) et M. Lionel CLERC, subdivisionnaire de Castelsarrasin.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 57 600 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT provisoire  
Reprise de bordures et de caniveaux avant reprise des enrobés par le Département 82.**

CONSEIL DEPARTEMENTAL - 36 %	20 736 €
Région - 25 %	14 400 €
AUTOFINANCEMENT	22 464 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>57 600 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE SOLLICITER** Une Subvention auprès du Conseil Départemental.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**4. Délibération demande de subvention à la Région – Reprise de bordures et de caniveaux avant réfection des enrobés par le Département 82.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la Région concernant la reprise de bordures et de caniveaux avant réfection des enrobés par le Département 82.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de **57 600 € HT**.

**PLAN DE FINANCEMENT provisoire**

**Reprise de bordures et de caniveaux avant reprise des enrobés par le Département 82.**

CONSEIL DEPARTEMENTAL – 36 %	20 736 €
Région – 25 %	14 400 €
AUTOFINANCEMENT	22 464 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>57 600 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

↳ **De SOLLICITER** Une Subvention auprès de la Région.

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**5. Délibération demande de subvention au Département : amélioration appartement au-dessus de l'école : VMC / isolation.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Conseil départemental pour l'amélioration de l'appartement au-dessus de l'école soumis à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE SOLLICITER** Une Subvention auprès du Conseil Départemental.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## 6. Etude devis SARL Christophe BILHERAN pour le remplacement du chauffage de la grande salle des fêtes.

Un devis a été demandé à L'entreprise SARL CHRISTOPHE BILHERAN le remplacement du chauffage de la grande salle des fêtes par une pompe à chaleur :

Devis :		
	Prix HT	Prix TTC
SARL CHRISTOPHE BILHERAN	27 920,00 €	33 504,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de valider les devis de la SARL CHRISTOPHE BILHERAN pour un montant TTC de **27 920,00 € HT**.

## 7. Délibération renouvellement stock de raticide.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le stock de raticide / souricide.

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer, et décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'achat de raticide / souricide,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil général,
- Autorise Monsieur le Maire à agir au nom et pour le compte de la commune.

## 8. Délibération budget assainissement : durée d'amortissement des immobilisations.

Conformément aux articles L2321-2 article 27 et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales, les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques... Il est calculé sur la valeur historique de l'immobilisation.

L'instruction budgétaire et comptable M4, relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante. Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Comptes	Immobilisations	Durée
213	Construction (Nouvelle station d'épuration,...)	30 ans
213	Station de relevage	40 ans
2158	Réseaux d'assainissement	60 ans
2156	Matériel spécifique (pompe, appareil électromécanique,...)	20 ans
203	Etudes non suivies de réalisation	5 ans

L'amortissement débute l'année suivant celle de l'acquisition ou de la mise en service du bien sans prorata temporis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les durées listées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions énoncées ci-dessus, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

## 9. Décision modificative budget de la commune: régularisation des imputations des subventions reçues.

Suite à une mauvaise imputation comptable des subventions reçues du Département et de la Région, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1312 (041) : Régions	2 877,00	1322 (041) : Régions	2 877,00
1313 (041) : Départements	58 500,00	1323 (041) : Départements	58 500,00
	<b>61 377,00</b>		<b>61 377,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>61 377,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>61 377,00</b>

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer, et décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

d'approuver la décision modificative ci-dessus.

## 10. Délibération adoption des statuts de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a procédé à l'adoption de ses nouveaux statuts, par délibération 2021.09.30 —170 du 30 septembre 2021,

Cette délibération, accompagnée des statuts ont été notifiés à la Commune par la Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, en date du 12 octobre 2021.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'adopter les statuts de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer, et décide à l'unanimité d'adopter les statuts de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

## 11. Divers : validation noms des rues.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le plan du centre du village avec le nom des nouvelles rues attribuées pour la future numérotation.

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer, et décide à l'unanimité de valider le nom des rues attribuées, à savoir :

Rue du Sib, Tour de Ronde, Chemin des écoliers, Carrelot de picho Baquos, Avenue François Capmartin, Rue du Charron, Rue des Barrounets, Rue de l'école, Rue du 19 mars 1962, Place Joseph Wouthers, Tour de ronde, Rue du clot, Rue de l'église, Chemin des arcades, Rue du Mas, Place du coq, Le sentier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h15.

Le Maire

Christian MOURIAU



## Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 04/11/2021

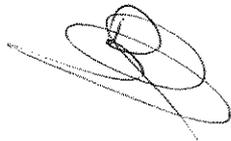
Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	Pouvoir a' Laborderie Nathalie
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

Pouvoir à  
Laborderie  
Nathalie

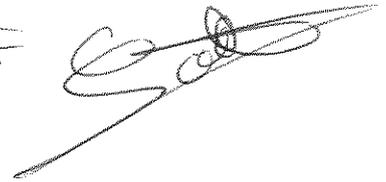
BASTIDE Estelle



CHAUVET Marie-Odile



COLLOT Sébastien



FIORITO Samuel



LABORDERIE Nathalie



LAFFONT Eric



LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine



VIGUIE Stéphanie

